

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 002-188/14/CC

■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au fonctionnement du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

DEESV 14/11549/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En juillet 2011, Marseille Provence Métropole reconnaît la procédure de création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et de son périmètre de préfiguration, en adhérant au Syndicat mixte de Préfiguration, dont elle a approuvé les statuts.

Le syndicat mixte de préfiguration a pour objectif de mener l'ensemble des travaux d'aboutissement à un projet de parc naturel régional, notamment :

- mener la procédure de création du parc naturel régional et le programme de travail annuel,
- piloter les études de définition afin de proposer un périmètre cohérent du parc,
- assurer les fonctions d'animation dans le cadre des projets Natura 2000,
- coordonner les actions de concertation et les réunions publiques,
- organiser les réunions plénières et de travail des membres du comité syndical.

Le montant de la participation de Marseille Provence Métropole s'est élevé à 2 748,65 euros pour l'année 2013.

Conformément aux statuts, le collège regroupant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du Comité syndical, contribue annuellement au fonctionnement des services permanents du syndicat mixte à hauteur de 5% de la part totale des contributions, elle-même plafonnée à 330 000 euros.

Après deux années de travaux pour élaborer le diagnostic partagé du territoire, en vue de fixer le périmètre de projet du futur parc naturel régional, l'année 2014 constitue la troisième année de fonctionnement du syndicat. Le budget primitif 2014 du syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume se compose de 600 000 euros en section de fonctionnement et 58 000 euros en investissement.

L'année 2014 sera consacrée à l'élaboration et à la rédaction de la charte constitutive de parc naturel régional. Le montant de la cotisation statutaire de Marseille Provence Métropole pour l'année 2014 s'élève à 2 750 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 002-507/11/CC du 8 juillet 2011 portant l'approbation de l'adhésion de Marseille Provence Métropole au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

- La délibération DDIP 004-839/12/CC du 14 décembre 2012 portant l'approbation des modifications de statuts du Syndicat mixte de préfiguration ;
- La délibération FCT 019-088/12/CC du 13 février 2012 désignant les représentants de Marseille Provence Métropole au Comité syndical de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour Marseille Provence Métropole d'adhérer aux travaux menés par le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- L'importance pour Marseille Provence Métropole de préserver ses espaces remarquables, ses aménagements urbains et paysages de qualité, et de développer des partenariats en faveur du développement durable ;
- L'importance de la participation de Marseille Provence Métropole aux actions présentes et à venir permettant la mise en œuvre du projet, ainsi qu'aux travaux pour l'élaboration de la Charte constitutive de parc naturel régional.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le paiement de la cotisation statutaire 2014 au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume d'un montant de 2 750 euros pour l'année 2014.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G410 – Nature 6281 – Fonction 833

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Développement durable
Plan Climat – Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSES

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014**